

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-JEANNET

Le président de la Métropole Nice Côte d'Azur a ordonné, par arrêté du 12 octobre 2016, l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n° 3 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Jeannet, pour une durée de trente trois jours (33), **du 14 novembre au 16 décembre 2016 inclus**.

A cet effet, madame Patricia SCHWEITZER a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par le président du Tribunal administratif de Nice et monsieur Claude HENNEQUIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront déposés :

- **à la mairie de Saint-Jeannet**, 54 rue du Château, aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h,
- **à la Métropole Nice Côte d'Azur**, 455 promenade des Anglais à Nice - quartier de l'Arénas - immeuble Les Cimes - service de la planification - 5<sup>ème</sup> étage :
  - du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
  - le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h45.

Chacun pourra prendre connaissance du projet et consigner ses éventuelles observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, à l'adresse suivante, siège de l'enquête publique :

Madame le commissaire-enquêteur - modification n°3 du PLU

Mairie de Saint-Jeannet, 54 rue du Château, 06640 SAINT-JEANNET

Les observations seront annexées au registre d'enquête par le commissaire enquêteur. Elles devront toutefois lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

Madame le commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

**à la mairie de Saint-Jeannet, 54 rue du Château**, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 :

- le lundi 14 novembre 2016
- le mercredi 30 novembre 2016
- vendredi 16 décembre 2016

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site Internet de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse suivante: <http://www.nicecotedazur.org>,

Le formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 est contenu dans le dossier de la modification n°3 du plan local d'urbanisme, soumis à l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de Saint-Jeannet et à la Métropole (service planification) aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Au terme de l'enquête, la décision pouvant être adoptée est l'approbation de la modification n°3 du plan local d'urbanisme de Saint-Jeannet. L'autorité compétente pour prendre la décision est la Métropole Nice Côte d'Azur, par délibération du conseil métropolitain. L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Métropole – service planification).